Bastia
CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 18 juin 2025

ARRETE TEMPORAIRE N° 479/2025

Code Voie : 1263
Route Royale

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Vu la permission de voirie de la Collectivité de Corse CDC-2024-13952 en date du 15 novembre 2024

Considérant la demande en date du 16 juin 2025 de la Société Routière De Haute -Corse SRHC, qui sollicite l'autorisation de réglementer la circulation et le stationnement route Royale dans le cadre de la réalisation de nouveaux réseaux EDF.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **lundi 30 juin 2025 au vendredi 31 juillet 2025 de 21h00 à 05h30.**
En dehors de ces horaires la circulation sera normalement rétablie.

Article 2 : Le stationnement sera interdit route Royale au niveau de l'embranchement de la rue des Chênes Lièges et de la rue des Lentisques aux emplacements délimités par le demandeur.

Article 3 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant, conformément à l'article R. 417-10 du code de la route.

Article 4 : La circulation se fera sur demi-chaussée route Royale au niveau de l'embranchement de la rue des Chênes Lièges et de la rue des Lentisques.
Un alternat par feux tricolores sera mis en place par le demandeur de part et d'autre de son chantier. Le demandeur veillera à laisser un accès aux riverains afin de les laisser accéder à leur domicile.

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica

Article 5 : La signalisation temporaire de police et de sécurité relative à cette réglementation sera mise en place au minimum 7 jours avant sa date d'effet par le demandeur qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Bastia, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Haute-Corse, Madame la Directrice de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée

Linda PIPERI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un delai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica